

# A L'OMBRE DU CAFEIER

Société Civile Immobilière  
Capital de 1 000 euros  
Siège social : 5 rue du Maréchal Vauban  
06300 Nice  
RCS NICE 901 716 613  
(Ci-après « Société »)

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

### DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'An deux-mille-vingt-cinq et le trente septembre à neuf heures,

Les Associés de la Société A L'OMBRE DU CAFEIER, Société Civile Immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sis 5 rue du Maréchal Vauban, 06300 Nice, sur convocation de la Gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les Associés présents.

#### Sont présents :

**Madame Angélique, Denise, Valérie, Renée DAU née MAZZACORI**

Titulaire de la pleine propriété de ..... 30 parts sociales

**Madame Linda, Yolande FORTE née BORG**

Titulaire de la pleine propriété de ..... 30 parts sociales

**Monsieur Patrick, Jacques FORTE**

Titulaire de la pleine propriété de ..... 30 parts sociales

**La Société ACC DISTRIBUTION**

**Représentée par sa Gérante, Madame Angélique DAU**

Titulaire de la pleine propriété de ..... 10 parts sociales

Seuls Associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société. Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise. L'Assemblée est présidée par Madame Angélique, Denise, Valérie, Renée DAU née MAZZACORI, Gérante Associée. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- Rectification et mise à jour des statuts de la société suite à erreur matérielle sur la répartition du capital social « article 7 » des statuts initialement déposés au Greffe
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Mise à disposition des statuts mis à jour.

LF  
AND  
PF

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Il a été décidé de rectifier comme suit l'article 7 des statuts de la société suite à une erreur sur le montant de la valeur des parts sociales :

##### **Article 7 . Capital social**

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Il est divisé en 100 parts, de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir:

**Madame Angélique DAU** à concurrence de 30 parts, portant les numéros 1 à 30, en rémunération de son apport en numéraire.

**Monsieur Patrick FORTE** à concurrence de 30 parts, portant les numéros 31 à 60, en rémunération de son apport en numéraire.

**Madame Linda FORTE** à concurrence de 30 parts, portant les numéros 61 à 90, en rémunération de son apport en numéraire.

**La société ACC DISTRIBUTION** à concurrence de 10 parts, portant les numéros 91 à 100, en rémunération de son apport en numéraire.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

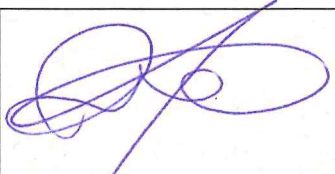
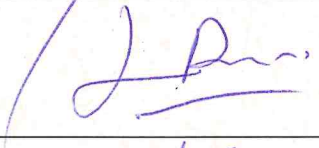
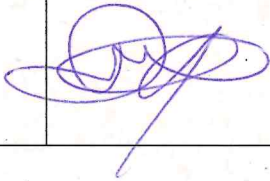
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

PF  
AND  
LF

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associés.

|                                                                                                                                           |                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Madame Angélique, Denise, Valérie, Renée DAU</u></b><br><b><u>née MAZZACORI</u></b><br><b><u>Gérante Associée</u></b>               |  |
| <b><u>Madame Linda, Yolande FORTE née BORG</u></b><br><b><u>Associée</u></b>                                                              |  |
| <b><u>Monsieur Patrick, Jacques FORTE</u></b><br><b><u>Associé</u></b>                                                                    |  |
| <b><u>La Société ACC DISTRIBUTION</u></b><br><b><u>Représentée par sa Gérante</u></b><br><b><u>Madame Angélique DAU née MAZZACORI</u></b> |   |

LF

PF AND